Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212201362-20260701-DL2606002-DE

LOUDÉAC

DEPARTEMENT DES
COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-BRIEUC
Canton de LOUDEAC

COMMUNE DE
LOUDEAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE – JEUDI 25 JUIN 2026

Convocation

Date : 19/06/2026
Affichée le :19/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : **29**
Étaient présents : 27
Pouvoirs : 2
Étaient absents excusés : 2
Était absent non-excusé : 0
Votants : 29

N° DELIBERATION
**DL2606002**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de LOUDEAC se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Bruno LE BESCAUT, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : MM et MMES,

LE BRETON Rodolphe, BOSCHER Evelyne, PRESSE Philippe, HENO Gaëlle, SCOUARNEC Jean-Michel, LE STRAT Odile, BLANCHARD Jean-Luc, GOUEROU Gaëlle, GLORY Jacques, MASSE Jacques, PASCO Régine, BERNARD Corinne, GLOTIN Eliane, ROBIN Michel, BOSSON Alain, LE CROM Claudine, GAUTIER Guy, MACE Isabelle, BIZET Carole, GAUVRY Jean-Marie, BOUGEARD Rozenn, LAUNAY Benoit, AKOSSI Laurence, MAXIMIN Léa, PERRET Paul, CLEMENT Lucas, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Léa MAXIMIN.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie BOIVENT donne pouvoir à Régine PASCO,
Henri DUROS donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD.

# FINANCES

## Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Du fait du passage au référentiel M57 et de la taille de la Collectivité (+ de 3 500 habitants), la Ville a été obligée de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) pour améliorer la gestion pluriannuelle et la transparence de l'information budgétaire et comptable.

L'adoption du Règlement Budgétaire et Financier intervient avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- ***ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier présenté en annexe.***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à son application.***

---

Acte certifié exécutoire par :
- Affichage électronique le :
- Envoi en préfecture le : 01 JUIL. 2026

MAIRIE DE LOUDEAC

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents
(suivent les signatures)
Pour expédition certifiée conforme
LOUDEAC, le 01 JUIL. 2026

**Le Maire,**
**Bruno LE BESCAUT**

**La Secrétaire de séance,**
**Léa MAXIMIN**

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355